

Le CTSD de repli a démarré avec les déclarations des organisations syndicales.

Le SNUipp-FSU94, le SNUdi-FO et la CGT Educ'action ont à trois voix la déclaration commune.

(PJ)

L'UNSA a fait une décl

Réponses de la DASEN à la déclaration :

- Au niveau national, 3881 emplois sont créés sur le 1^{er} degré alors que la population scolaire baisse de 32 657 élèves, c'est donc que le primaire bien la priorité du gouvernement.
- L'Académie de Créteil obtient 682 postes pour 480 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2018.
- Le Val de Marne obtient 176 postes pour un effectif prévisionnel de +57 élèves

Comment parler de priorité si ce qui est budgétisé n'est pas suffisant ? Cela suffit de parler de priorité au Primaire ou de 1^{er} budget de la Nation quand on parle de celui de l'Education nationale alors que si l'on rapporte au nombre d'élèves scolarisés, le montant par élève est largement en dessous de la plupart des pays européens !!!

Nous avons rappelé que cette dotation importante arrivait après des années de « disette » où la situation de notre département s'est considérablement dégradée aussi bien au niveau des effectifs que du remplacement, de l'ASH et des RASED et que cela ne permet toujours pas de retrouver une situation initiale qui permet un travail serein et efficient auprès des publics du Val de Marne...

Par ailleurs, l'augmentation du budget de l'Education nationale n'est pas équitablement réparti puisque rapporté à chaque élève du Primaire, elle sera de 70€par élève de l'enseignement public quand les élèves du privé sous contrat bénéficieront eux d'une augmentation de... 291€ !!!

Rappelons que les pays qui font le mieux réussir leurs élèves sont ceux qui ne financent pas l'enseignement privé !

Madame la Directrice académique affirme ainsi que bien qu'utilisant les moyens alloués pour dédoubler les CP en REP et les CE1 en REP+, elle ne dégrade pas les taux d'encadrement sur les autres niveaux de classe.

Pourtant nous avons un certain nombre de dossiers pour lesquels cette affirmation est fausse et nous lui avons rappelé !

La DASEN a évoqué les seuils départementaux de 23,5 élèves en REP comme étant une exception car ils seraient à 25 « partout ailleurs ».

Nous pensons au contraire qu'il vaut mieux améliorer le sort des autres académies plutôt que de dégrader celui de la nôtre !!!

Le projet de carte scolaire présente énormément de fermetures ou ouvertures conditionnelles : la DASEN explique que cela est dû à une mobilité importante sur le département et qu'elle a besoin de temps pour bien évaluer les besoins des écoles et utiliser au mieux la dotation afin d'éviter au maximum des écarts importants entre ce qui est prévu et le constat de rentrée.

Pour le SNUipp-FSU 94, ces fermetures conditionnelles ne permettent pas aux équipes de préparer sereinement la rentrée 2018. Au niveau des personnels, une fermeture ferme revient au même à la fermeture conditionnelle : participer au mouvement, et éventuellement revenir sur son poste d'origine si la fermeture n'a pas lieu...

Et si toutes ces fermetures conditionnelles n'étaient pas réalisées car les moyennes au-dessus des repères, comment ferait la DASEN ? Il est évident qu'elle n'aura pas assez de postes pour renoncer et ouvrir tous les postes nécessaires !

La DASEN met en avant la baisse du nombre d'élèves en maternelle pour la rentrée prochaine. Cet argument est particulièrement fallacieux: le solde entre ouvertures et fermetures est de -53 pour 125 élèves en moins. Le tarif est donc d'une fermeture pour 2,35 élèves en moins. De qui se moque-t-on? Il s'agit bien de récupérer des postes!

Le projet de fusion des ZIL et BD se fera à la rentrée 2018 sur 5 zones déterminées par les services. Cela permet de ne pas opérer de mesures de carte scolaire alors que sur 10 zones, il aurait fallu prendre des mesures.

Nous avons réitéré notre demande d'abandon de ce projet en expliquant la particularité des deux types d'intervention et nos craintes de voir ces postes délaissés par les collègues.

N'ayant aucun argument permettant de contredire nos remontées du terrain, la DASEN a rappelé qu'elle s'appuyait sur un texte national du 9/05/2017.

Dans le projet, la DASEN a souligné le maintien de tous les postes TPS et a affirmé qu'elle continuerait de compter les effectifs de TPS inscrits dans les écoles de l'Education prioritaire hors pôle.

Bien en-dessous de ce qu'a été la scolarisation des moins de 3 ans dans notre département avant 2008, les pôles n'ont pas permis de scolariser massivement ces enfants dans les zones prioritaires en raison de la faiblesse des postes alloués durant les années de Refondation et du manque de moyens des communes (coûts de l'aménagement des locaux, de la formation des ATSEMs etc.).

De plus, les moyennes vont s'envoler en maternelle à la rentrée 2018 suite aux mesures de carte scolaire qui pèsent très lourd sur ces niveaux et cela ne permettra en aucun cas d'accueillir des élèves hors pôle dans des écoles déjà remplies !

Les propos récents de M. Blanquer, remettant en cause l'efficacité de la scolarisation des 3 ans (ce qui permettrait fort opportunément de récupérer environ 3700 postes) ne sont pas de nature à nous rassurer...

Sur notre intervention sur la scolarisation des élèves en situation de handicap et notamment ceux qui sont inclus avec des notifications d'AVS, la DASEN explique qu'ils ne trouvent pas de candidats ou bien qu'ils font faux bond après leur recrutement.

Nous avons rappelé que c'est bien pour cela que nous réclamions depuis des années la création de postes statutaires, correctement rémunérés et permettant aux personnels de se former à leur mission afin de rendre attractive cette fonction essentielle à la réalisation effective et efficiente de la Loi de 2005.

Ayant répondu défavorablement à toutes les demandes des organisations syndicales et considérant que les modifications à la marge accordées suite aux audiences d'écoles et au CTSD n'étaient pas satisfaisantes, l'ensemble des organisations syndicales siégeant a voté CONTRE le projet de carte scolaire.